

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage	N° 2022 - 544	Médiathèques
	26/10/2022		

Objet : Contrat de prestation de services entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et Labo des histoires IDF Est pour l’animation de trois ateliers autour de la poésie les 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre 2022 à la salle des fêtes de Penchard.

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de contractualiser les modalités d’intervention de Labo des histoires IDF Est les 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre 2022 à la salle des fêtes de Penchard pour l’animation de trois ateliers autour de la poésie,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux et Labo des histoires IDF Est la signature d’un contrat de prestation de services pour l’animation de trois ateliers autour de la poésie les 21 septembre, 19 octobre et 16 novembre 2022 à la salle des fêtes de Penchard.

ARTICLE 2 – La CAPM règlera en contrepartie de cette prestation la somme totale de 600 € (six cents euros). Cette dépense est inscrite au budget 2022.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le
Le Président,

26 OCT. 2022



Jean-François COPÉ